

**RAPPORT D'ACTIVITE  
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS  
DU TARN ET GARONNE**

*Rapport établi conformément à l'article R. 712-12 du Code de la consommation<sup>1</sup>*

Préambule, la commission de surendettement des particuliers de Tarn-et-Garonne est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 24 reprises au cours de l'année sous revue.

**Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission**

Dépôts de dossiers et redépôts

- 835 dossiers de surendettement ont été déposés en 2015, en baisse de - 9,24 % par rapport à l'année précédente (920 dépôts). Cette tendance est en phase avec les données nationales qui affichent une diminution de - 10,6 %.
- La proportion de redépôts s'est accrue à 44% (37 % en 2015). Mais seuls 4,5 % de redépôts font suite à une suspension d'exigibilité. Les autres pouvant être imputés à un changement de situation professionnelle ou personnelle.

Recevabilité et orientation

814 dossiers ont été soumis à la Commission pour examen de la recevabilité en 2016 (contre 835 en 2015). 740 dossiers ont été déclarés recevables par la commission ou par le juge (760 en 2015) soit une diminution de -2,6 %. Parmi ces dossiers, 54 % présentent une capacité de remboursement négative (50 % en 2015), et 128 dossiers (soit 17 %) comportent la présence d'un bien immobilier, résidence principale (140 en 2015). Parmi les dossiers traités, 17,3 % ont été clôturés avant orientation ou déclarés irrecevables (16 % en 2015), proportion nettement plus importante qu'aux échelons régionaux et nationaux (11 %). La part des dossiers orientés vers une Procédure de Rétablissement Personnel est en forte augmentation (42 points) alors que celle orientée vers un réaménagement des dettes chute de 22 points : ainsi le nombre de dossiers proposés en PRP (332) se rapproche de celui orienté vers un réaménagement (419). Au total, un tiers des dossiers traités se trouve orienté vers une procédure de rétablissement personnel, proportion plus faible que les niveaux régionaux (40,5 %) et nationaux (36 %).

Solutions amiables / mesures imposées ou recommandées / mesures d'effacement de dettes

Sur les 901 dossiers intégralement traités, la Commission a établi 289 mesures de rétablissement personnel (soit 32%), et 406 mesures de réaménagement des dettes (soit 45%), dont 82 plans conventionnels (130 en 2015) et 324 mesures imposées ou recommandées (417 en 2015). Les mesures de rétablissement personnel conduisant à l'effacement total des dettes, sont en progression de 25 % sur un an.

Mesures pérennes et mesures provisoires

Le taux de solution pérennes est de 77% dans le département, inférieur de 5 points au taux national. Le nombre de plans avec des mesures de report pour vendre le bien (56) ainsi que le nombre de suspension d'exigibilité (113) expliquent ce décalage.

<sup>1</sup> « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRETARIAT**  
**AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCEDURE ET AVEC DES ORGANISMES TIERS**

<b>Relations avec les parties prenantes de la procédure</b>	<b>Nombre de réunions<sup>2</sup></b>	<b>Objectif / Thème de la réunion</b>
Tribunal ou greffe du tribunal	1 réunion avec les 2 magistrats (partant et entrant)	Point complet afin d'assurer la meilleure continuité de fonctionnement possible
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	1	Participation d'un commissaire délégué pour représenter la Commission de surendettement
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	<i>Nombre de réunions : 5</i> <i>Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés : 78</i>	Procédure de surendettement, fichiers, droit au compte
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	1	Présentation procédure Droit au Compte
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	<i>Nombre de réunions : 1</i> <i>Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés : 5</i>	Formation d'encadrants au sein de l'association des Restos du Cœur
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	2	Une réunion avec les Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs Une réunion avec des banquiers de Montauban
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	néant	

**Relations avec les Tribunaux :**

L'objectif de cette concertation visait à rencontrer le nouveau magistrat en charge du surendettement avant le départ pour mutation du juge précédemment chargé du surendettement en Tarn-et-Garonne afin de nous connaître et d'échanger sur la procédure et les récentes évolutions législatives.

<sup>2</sup> (organisées ou participation)

## PRINCIPALES DIFFICULTES RENCONTREES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCEDURE

### Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

- Coordination entre la procédure collective et la procédure de surendettement (éligibilité, dettes RSI...)

### Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

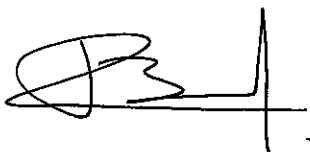
- Confirmation de la croissance des redépôts après PRP déjà relevée l'an dernier (risque de redépôts à répétition)
- Biens immobiliers non vendus à l'issue des 24 mois de moratoire (état du marché)
- PRP avec LJ : temps de traitement judiciaire pouvant excéder 2 ans (délai supérieur à la durée de suspension des poursuites)

### Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

- Trésor public : la concomitance entre l'exigibilité de nouvelles impositions et l'élaboration d'un plan de surendettement peut souvent mettre en difficulté les négociations
- Créanciers : les difficultés à trouver le bon interlocuteur (en cas de cession de créances notamment) sont croissantes
- Débiteurs : Les difficultés rencontrées par les débiteurs dans la mise en place pratique des mesures adoptées, peuvent conduire à la dénonciation des mesures par les créanciers, entretenant alors le phénomène des redépôts. Le suivi des débiteurs par un travailleur social au moment de la mise en place des mesures contribue à la réussite du dispositif.

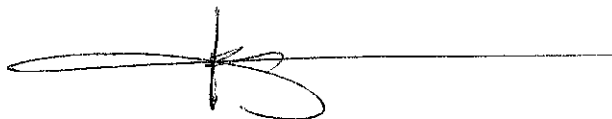
Le 3 février 2017

Le Président de la Commission



Pierre BESNARD,  
Préfet de Tarn-et-Garonne

Le Secrétaire de la Commission



Jean-Michel CLAVIÉ  
Directeur départemental  
De la Banque de France

**ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITE**  
**DONNEES D'ACTIVITE 2016<sup>3</sup>**

	Année 2015	Année 2016	Variation 2016 / 2015 (en %)
<b>Dossiers déposés (en nombre)</b>	920	835	-9.24
• dont dossiers déposés avec bien immobilier (résidence principale)	158	150	
• dont proportion de redépôts	37%	44%	
• dont proportion de redépôts suite à une suspension d'exigibilité	4.5%	10%	
<b>Dossiers soumis pour examen de recevabilité (en nb)</b>	835	814	-2.51
<b>Dossiers recevables (y compris dossiers jugés recevables)</b>	760	740	-2.63
• dont dossiers recevables avec bien immobilier (résidence principale)	140	128	
• dont proportion de dossiers recevables avec une capacité de remboursement négative	50%	54%	
<b>Dossiers irrecevables (A)</b>	83	101	21.69
<b>Décisions d'orientation des Commissions (en nb)</b>	770	751	-2.47
• vers une procédure de rétablissement personnel avec ou sans liquidation judiciaire	234	332	41.88
• vers une procédure de réaménagement de dettes	536	419	-21.83
<b>Mesures de rétablissement personnel (en nb) (B)</b>	230	289	25.65
• Recommandations d'effacement de dettes (PRP sans LJ)	219	269	22.83
• Accords débiteurs sur les demandes d'ouverture d'une PRP avec LJ	11	20	81.82
<b>Mesures de réaménagement des dettes (en nb) (C)</b>	547	406	-25.78
<b>Plans conventionnels conclus</b>	130	82	-36.92
• dont plans conventionnels conclus comportant des mesures de report (consistant en un moratoire)	19	14	
• dont plans conventionnels conclus présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier	75	56	
• dont plans conventionnels conclus réglant l'intégralité de l'endettement	62	36	
• dont plans conventionnels conclus présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier réglant l'intégralité de l'endettement	15	13	

<sup>3</sup> France métropole et hors métropole

<b>Mesures imposées ou recommandées (avec MIRI)</b>	417	324	-22.3
• dont recommandations hors MIRI présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier	27	14	
• dont mesures imposées élaborées hors MIRI présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier	13	9	
• dont mesures imposées élaborées hors MIRI présentant un bien immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier réglant l'intégralité de l'endettement	3	6	
• dont mesures imposées ou recommandées immédiates élaborées	262	195	-25.57
• dont mesures imposées ou recommandées immédiates consistant en une suspension d'exigibilité	181	113	-37.57
<b>Dossiers clôturés toutes phases (en nb) (D)</b>	131	95	-27.48
<b>Autres sorties (E)</b>	10	10	0
<b>Dossiers traités par les Commissions (en nb) (A+B+C+D+E)</b>	1001	901	-9.99
<b>Renvoi des dossiers par les juges aux commissions (en nb)</b>	7	7	0
<b>Recommandations homologuées par les juges (en nb)</b>	334	322	-3.59

## STRUCTURE DE DECISIONS DE LA COMMISSION

	<b>Données commission</b>	<b>Données région</b>	<b>Données nationales</b>
Part des dossiers clôturés avant orientation ou déclarés irrecevables (en % des dossiers traités)	17.31%	9.89%	10.87%
Part des dossiers orientés en PRP avec liquidation judiciaire ou ayant fait l'objet d'une recommandation de RP sans liquidation judiciaire (en % des dossiers traités)	33.30%	40.53%	36.05%
Part des plans conventionnels (en % des dossiers traités)	9.10%	10.03%	10.74%
Part des mesures imposées ou recommandées (hors MIRI) (en% des dossiers traités)	14.32%	11.90%	12.26%
Part des mesures imposées ou recommandées immédiates (MIRI) (en % des dossiers traités)	21.64%	24.10%	25.56%
Part des sorties diverses (en % des dossiers traités)	4.33%	3.55%	4.52%
Taux de solutions pérennes	77.12%	80.44%	82.04%

**Annexe 2 du rapport d'activité**  
**Typologie de l'endettement**

Année 2016 – Données de la commission

	Encours des dettes en milliers €	Nombre total de dossiers	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global %	Endettement moyen en €	Dossiers concernés en %	Nombre moyen de dettes en unité
<b>Dettes financières</b>	<b>26 543,48</b>	<b>639</b>	<b>2983</b>	<b>80,21%</b>	<b>41 539,09</b>	<b>86,47%</b>	<b>4,67</b>
Dont Dettes financières immobilières	15 608,43	138	296	47,17%	113 104,53	18,67%	2,14
Dont Dettes financières consommation	10 360,43	557	2150	31,31%	18 600,42	75,37%	3,86
Dont Autres dettes financières	574,62	411	537	1,74%	1 398,10	55,62%	1,31
<b>Dettes de charges courantes</b>	<b>3 365,46</b>	<b>596</b>	<b>2464</b>	<b>10,17%</b>	<b>5 646,74</b>	<b>80,65%</b>	<b>4,13</b>
<b>Autres dettes</b>	<b>3 183,59</b>	<b>450</b>	<b>1149</b>	<b>9,62%</b>	<b>7 074,64</b>	<b>60,89%</b>	<b>2,55</b>
<b>Endettement global</b>	<b>33 092,52</b>	<b>739</b>	<b>6596</b>	<b>100,00%</b>	<b>44 780,14</b>	<b>100,00%</b>	<b>8,93</b>

Année 2016 – Données de la région

	Encours des dettes en milliers €	Nombre total de dossiers	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global %	Endettement moyen en €	Dossiers concernés en %	Nombre moyen de dettes en unité
<b>Dettes financières</b>	<b>479413,24</b>	<b>13038</b>	<b>60549</b>	<b>74,84</b>	<b>36770,46</b>	<b>88,78</b>	<b>4,64</b>
Dont Dettes financières immobilières	232035,33	2131	4072	36,22	108885,65	14,51	1,91
Dont Dettes financières consommation	235405,97	11760	46430	36,75	20017,51	80,08	3,95
Dont Autres dettes financières	11971,94	7848	10047	1,87	1525,48	53,44	1,28
<b>Dettes de charges courantes</b>	<b>68471,79</b>	<b>11897</b>	<b>46416</b>	<b>10,69</b>	<b>5755,38</b>	<b>81,01</b>	<b>3,90</b>
<b>Autres dettes</b>	<b>92730,81</b>	<b>8690</b>	<b>20400</b>	<b>14,48</b>	<b>10670,98</b>	<b>59,17</b>	<b>2,35</b>
<b>Endettement global</b>	<b>640615,84</b>	<b>14686</b>	<b>127365</b>	<b>100</b>	<b>43620,85</b>	<b>100</b>	<b>8,67</b>

